



L'Écho du Griot

J u i l l e t 2 0 2 5

N ° 3 1

Bulletin communal de Sainte-Reine

Édito

Bien chers toutes & tous,

C'est avec grand plaisir que l'*Écho du Griot* estival vient à vous.

Comme à l'accoutumée, il vous rend compte des événements festifs et collectifs du semestre, des avancées sur les projets ainsi que sur les nouveaux services mis en place par l'intercommunalité.

Vous y trouverez aussi quelques récits historiques savamment alimentés par les fidèles contributeurs de la commune.

Nous tenons à remercier chaleureusement les habitants d'Épernay qui ont su s'accommoder d'un long chantier, oh combien nécessaire car permettant de sécuriser une partie des réseaux du hameau et de préparer l'arrivée des travaux du lotissement.

À ce propos, le présent bulletin vous présente enfin une esquisse du *petit collectif* qui *ouvrira enfin le bal* des constructions concrètes.

Modeste en taille, ce projet permettra d'offrir de nouvelles possibilités de logement dont nous savons la préoccupation pour les familles ou nos jeunes désirant s'installer dans le massif.

Dans l'immédiat, profitons des beaux jours et des animations prévues cet été : rallye équestre des 13 et 15 juin, concert argentin le 24 juillet et bien sûr le Tour de France féminin le 2 août.

Fidèlement,

Le maire, les adjoints & les conseillers

Dans ce numéro

- La galette
- Rénovation énergétique
- Une chapelle oubliée
- Carnet de terrain
- La sainte Agathe
- La déchetterie mobile
- Le broyeur à végétaux
- Jeanine GAUDIN
- Paul BERTIN
- Bouger autrement dans les Bauges
- Concert argentin
- Crottes alors !
- Plan communal de sauvegarde
- Aurélie & Dédé
- Le coin des lecteurs
- Rallye de printemps
- Le lotissement
- Au cœur du cyclisme
- Vie de l'ACCA de Sainte-Reine
- Grand raid 73
- La chapelle d'Épernay
- Travaux
- Exploitation forestière
- Économisons l'eau !

Le gymnase



Pose de la 1^{ère} pierre
28 juin 2025



Une tradition réaffirmée...

Le samedi 9 janvier 2025, Philippe FERRARI, maire, entouré de son conseil municipal, a eu le plaisir d'accueillir les habitants dans la salle des fêtes à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux. Plus de cinquante personnes ont répondu présent, témoignant ainsi de leur attachement à ces instants de convivialité qui rythment la vie communale.

Dans son discours, le maire est revenu sur les temps forts de l'année 2024, en soulignant notamment le lan-



La galette

cement des travaux rue du Mollaret et rue d'Épernay, visant à moderniser les infrastructures locales. Il a également esquissé les grandes priorités pour 2025, parmi lesquelles la poursuite des aménagements à Épernay et le début attendu de la construction d'un nouveau lotissement, appelé à accueillir plusieurs familles

Après ces échanges officiels, la convivialité a repris ses droits autour de la galette des rois. Les enfants se sont prêtés avec enthousiasme à la chasse aux fèves, tandis que les adultes ont profité de ce moment chaleureux pour échanger anecdotes, vœux et projets avec les élus, dans une ambiance détendue. Cette cérémonie, fidèle à l'esprit de solidarité et de proximité qui fait la force de notre commune, a ouvert l'année

sous le signe de l'optimisme et de l'envie de se retrouver, tout au long de 2025, pour de nouveaux moments de partage.

Rénovation énergétique

Pour votre rénovation énergétique : Grand Chambéry vous donne les clés !

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? Ayez le réflexe *Mon PASS'RENOV* !

Ce programme vous permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et d'aides financières pour optimiser la performance énergétique de votre habitation. En choisissant des isolants biosourcés, vous allez allier efficacité thermique et respect de l'environnement.

Pourquoi opter pour les isolants biosourcés ? Ces matériaux naturels et écologiques garantissent une isolation performante tout en réduisant votre impact environnemental :

- la ouate de cellulose, issue de papier recyclé, offre une isolation thermique et phonique de qualité,
- la fibre de bois est idéale pour l'été comme pour l'hiver car elle régule naturellement l'humidité,
- la laine de chanvre, résistante et durable, provient d'une culture à faible impact écologique,
- le liège expansé, imputrescible et recyclable, est un isolant 100 % naturel.

En plus de diminuer votre consommation énergétique, ces isolants améliorent la qualité de l'air intérieur et augmentent la valeur de votre bien immobilier.

En tant que propriétaire occupant ou bailleur, vous pouvez profiter d'un suivi gratuit et personnalisé avec des experts en rénovation énergétique.

Avec *Mon PASS'RENOV*, vous bénéficiez :

- d'un diagnostic personnalisé pour identifier les besoins de votre logement,
- de conseils techniques pour choisir les meilleures



solutions d'isolation,

- d'un soutien financier, avec des aides adaptées selon vos revenus et la nature des travaux.

En rénovant avec des isolants biosourcés, vous faites un choix durable pour votre confort et pour la planète. Passez à l'action avec *Mon PASS'RENOV* et faites des économies d'énergie dès maintenant !

Comment profiter de *Mon PASS'RENOV* ?

Pour un accompagnement sur mesure et découvrir toutes les aides disponibles pour votre projet, appelez le 04 56 11 99 00 ou par mail à

info@monpassrenov.fr

Bon à savoir



Si vous êtes propriétaire bailleur, vous pouvez également bénéficier de ces aides sous certaines conditions, notamment en respectant un plafond de loyer.

Une chapelle oubliée

La chapelle Saint-Gilles

Saviez-vous que le paisible hameau de Routhennes abritait autrefois une chapelle ?

L'Écho du Griot n° 30 de janvier 2025 vous relatait l'histoire du four banal, mais l'ombre discrète de la chapelle Saint-Gilles mérite, elle aussi, d'être évoquée.

C'est en 1641 qu'Aimé HELMONIER-LURIEUX, prieur commanditaire du Prieuré de Notre-Dame-de-Bellevaux, fait ériger un petit bâtiment carré, placé sous le vocable de saint Égide (*Ægidius* en latin), saint patron des infirmes, des mendiants et des forgerons. Il était situé à l'angle actuel de la Route des Bauges et du Chemin du Faya. On distingue encore les quelques pierres du mur sud contre le rocher.

En 1645, il accorde aux habitants du village le droit de patronage, mais décède l'année suivante. Vingt-deux ans plus tard, en 1667, la chapelle passe sous le patronage du Noble Antoine DE CERISE, installé à La Motte-en-Bauges.

Le 28 octobre 1696, un acte rédigé par le notaire PERRIÈRE officialise la cession définitive du droit de patronage par les habitants de Routhennes au Révérend Jean GAUDIN, natif du village et vicaire de Saint-Pierre-d'Albigny. Sa famille conservera ce droit jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, sans toutefois assurer l'entretien de l'édifice.

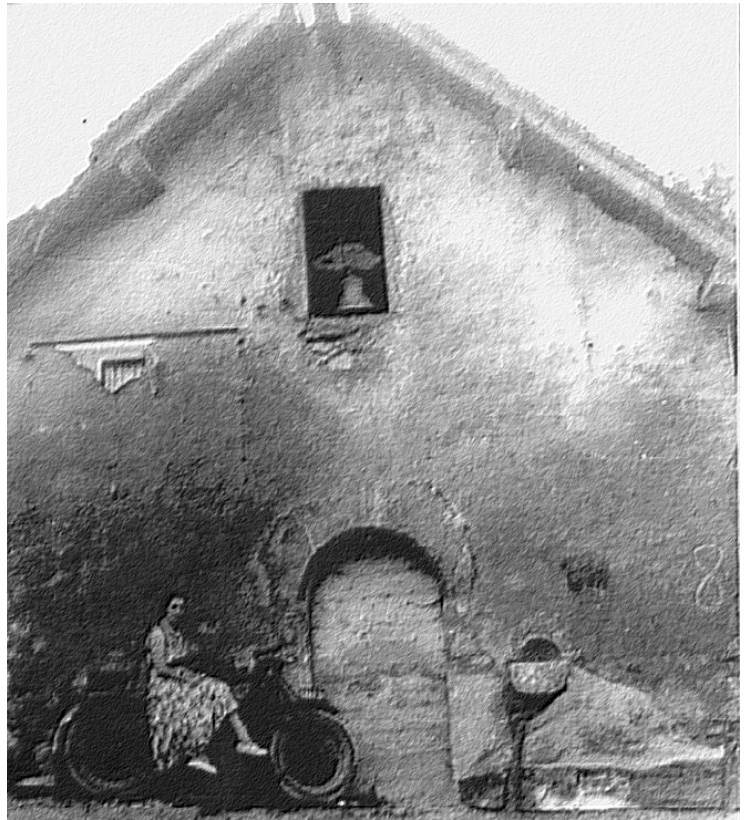
Mais le temps poursuit son œuvre, et la chapelle sombre peu à peu dans la ruine. Le 1^{er} janvier 1846, son accès est interdit pour des raisons de sécurité. Animé d'une foi inébranlable, le curé Joseph DURAND entreprend sa reconstruction, finançant les travaux grâce aux dons des villageois et à ses propres deniers.

Le 1^{er} septembre 1863, jour de la Saint-Gilles, la chapelle nouvellement rebâtie est bénie par le curé Jean-Pierre RIOND et prend officiellement le nom de chapelle Saint-Gilles.

Hélas, malgré ce renouveau, l'édifice se dégrade de nouveau : portes et fenêtres laissées béantes l'exposent aux intempéries et le 20 septembre 1883, la chapelle est à nouveau déclarée interdite d'accès.

Avec la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1906, la chapelle devient propriété de la commune.

En 1932, le curé PARAVY tente d'en relancer la reconstruction et parvient même à obtenir deux bourses de 1 000 francs chacune. Mais le projet n'aboutira jamais. Finalement, le 11 mai 1947, la décision est prise : la chapelle sera démolie. Ce sera chose faite en 1951 : ses matériaux sont évacués afin d'améliorer la voirie.



**Marcelle GAUDIN (née MONIN)
devant la chapelle en 1930**



**Une famille de Routhenais devant la
chapelle (L. AYMONIER - ± 1900)**

Cependant, quelques vestiges échappent à l'oubli. La cloche, fondue en 1642 sur ordre d'Aimé HELMONIER-LURIEUX, est conservée et installée un temps dans le pignon du four banal. Pour la protéger, elle est mise en sûreté en 1990. On peut encore y lire cette inscription : « ST EGIDII ORA PRO NOBIS + REVERAND MESSIRE ERMONIODELVIER DOIEN DE SALLANCHES MA FAICT-FAIRE 1642 »

(SAINT ÉGIDE, PRIE POUR NOUS + RÉVÉREND MESSIRE HELMONIER DE LURIEUX DOYEN DE SALLANCHES, M'A FAIT FAIRE 1642)

Quant au bénitier, il connut un sort plus humble : récupéré par un voisin, il servit un temps de réserve d'eau... pour abreuver ses poules !

Enfin, une dernière énigme plane encore : pourquoi un quartier de Routhennes, situé à l'opposé de l'ancien emplacement, porte-t-il le nom de *La Chapelle* ?

À ce jour, aucune archive ne permet d'éclaircir ce mystère.

Ainsi s'efface parfois la pierre, mais subsiste la mémoire. À Routhennes, la chapelle a disparu, mais son histoire continue d'habiter les lieux et les esprits, rappelant que chaque village cache des trésors, souvent oubliés, toujours à redécouvrir.



Le bénitier

Carnet de terrain

Dans les pas d'un agent recenseur

Cette année, j'ai eu l'honneur de participer au recensement de la population en tant qu'agent recenseur. Une mission essentielle pour notre commune : le recensement permet de connaître le nombre d'habitants et d'adapter les services publics à nos besoins (écoles, équipements, transports...). C'est aussi grâce à lui que les dotations de l'État sont calculées. Il se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et l'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal !

Concrètement, ma mission a commencé par un premier travail de repérage : distinguer les résidences principales des maisons secondaires, et repérer les foyers vivant à l'année. Ensuite, j'ai informé les habitants par une lettre d'avis de passage, expliquant comment répondre au recensement.

Puis est venue la phase la plus vivante : celle de la collecte des informations. Certains habitants ont choisi de répondre en ligne via le site officiel, d'autres ont préféré le formulaire papier que j'ai récupéré directement à leur domicile. Cette étape a demandé beaucoup de patience, de rigueur... et parfois plusieurs passages pour accompagner ceux qui avaient besoin d'aide !

Après la collecte, il a fallu compiler toutes les données



et relancer les retardataires pour que personne ne soit oublié... Un travail minutieux mais indispensable pour fournir à l'INSEE un chiffre fiable et complet.

Au-delà des chiffres, cette mission de recensement a été pour moi une belle expérience, me permettant de rencontrer des habitants que je n'avais pas encore eu la chance de connaître. Elle m'a également offert l'occasion de redécouvrir Sainte-Reine sous un nouveau jour, en parcourant, notamment en explorant des rues que je ne connaissais pas, en particulier du côté de Routhennes. J'ai été touchée par la gentillesse et la disponibilité de certains habitants, qui m'ont accueillie avec le sourire.

Un grand merci à vous tous pour votre accueil et votre participation !

Mélissa

La sainte Agathe

Une tradition vivante au cœur de notre communauté

Chaque année, le repas de la Sainte Agathe s'impose comme un rendez-vous incontournable, empreint de chaleur humaine et de convivialité. Véritable pilier de notre patrimoine local, cette tradition rassemble les habitantes de la commune dans une ambiance festiv où l'amitié et la solidarité sont à l'honneur. Cette célébration trouve ses racines dans la fête chrétienne dédiée à Sainte Agathe, martyre sicilienne du III^{ème} siècle, admirée pour sa foi inébranlable et son courage face à l'adversité. Réputée protectrice des femmes et des foyers, elle inspire depuis des siècles une tradition qui, fidèle à son esprit originel, reste aujourd'hui encore exclusivement orchestrée par les femmes de la commune. Autrefois, ce repas offrait une précieuse parenthèse de liberté, un rare moment de partage entre femmes, à une époque où les rôles sociaux étaient plus strictement délimités. Aujourd'hui, cette belle coutume perdure, animée par le même désir de transmission et de convivialité, au-delà des générations.

Si la date officielle de la Sainte Agathe est fixée au 5 février, l'édition de cette année s'est tenue le samedi 8 février, une légère adaptation rendue nécessaire par les impératifs d'organisation. C'est dans le cadre accueillant du restaurant *La Halte* à Bellecombe que les participantes se sont retrouvées, autour d'un menu raffiné élaboré par Nadine : en entrée, saumon mariné à l'aneth maison ou



velouté de châtaigne et champignons ; en plat, rôti de veau confit ou gratin de poissons, accompagnés d'un assortiment de légumes colorés. Pour conclure, un trio de desserts maison a su ravir les papilles et prolonger la douceur de ce moment.

Au-delà des plaisirs de la table, cet événement est avant tout un moment privilégié d'échange et de partage. La Sainte Agathe constitue une belle opportunité de se réunir, de renforcer les liens entre les habitants et de perpétuer une tradition précieuse pour notre commune. Elle symbolise également la transmission des valeurs de solidarité et de bienveillance qui perdurent au fil des générations.

La déchetterie mobile

La déchetterie mobile de Grand Chambéry est un service itinérant qui facilite la gestion des encombrants pour les habitants des 38 communes de l'agglomération. Elle complète les quatre déchetteries fixes situées à Chambéry-Bissy, Saint-Alban-Leysses, La Ravoire et Le Châtelard.

Tout au long de l'année, elle circule selon un calendrier préétabli pour venir à votre rencontre dans différents quartiers et villages. Ce dispositif de proximité vise à encourager le tri, le recyclage et à simplifier la gestion de vos déchets encombrants.

Le samedi 28 avril 2025, la déchetterie mobile s'est installée au chef-lieu de 9 h à 15 h. Vous pouviez y déposer les types de déchets suivants :

- Bois
- Métaux
- Électroménagers
- Mobiliers
- Cartons
- Déchets dangereux
- Polystyrène
- Textiles
- Tout-venant

À noter !
Prochain passage
jeudi 18 septembre 2025

Une zone de réemploi était également accessible pour déposer des objets encore en bon état. Si vous ne l'avez pas utilisée cette fois, pensez-y lors de son prochain passage : donner, c'est offrir une seconde vie aux objets !

Conseil pratique :

Anticipez votre visite en triant vos déchets à l'avance : cela facilite leur prise en charge sur place.

Pour consulter les dates et lieux des prochains passages dans les autres communes proches, rendez-vous sur

grandchambery.fr

ou suivez Grand Chambéry sur les réseaux sociaux : des mises à jour y sont publiées chaque semaine.



Déchets non acceptés

- Déchets verts (végétaux)
- Gravats
- Ordures ménagères
- Déchets radioactifs
- Armes ou explosifs
- Cadavres d'animaux
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Déchets anatomiques
- Éléments de véhicules
- Amiante libre
- Panneaux photovoltaïques
- Bouteilles ou bonbonnes de gaz (à rapporter chez un distributeur)
- Bonbonnes de protoxyde d'azote (gaz hilarant)

Le broyeur à végétaux

Grand Chambéry a renforcé ses actions en faveur du broyage des végétaux afin de sensibiliser les habitants de l'agglomération. Cette initiative vise à diminuer les déchets verts et à favoriser leur réutilisation directement dans les jardins des particuliers.

Les bénéfices du broyage des végétaux sont multiples :

- une réduction considérable du volume des déchets verts, limitant ainsi les allers-retours en déchetterie,
- la production de broyat réutilisable en paillage, contribuant à la protection du sol contre l'érosion, l'évaporation et le gel, tout en freinant la pousse des mauvaises herbes,
- l'optimisation de la qualité du compost en intégrant le broyat aux résidus de tonte, assurant un compostage équilibré.

Pour ces raisons, l'agglomération met à disposition de notre commune ainsi que celles d'École et de Doucy, un broyeur thermique semi-professionnel qui est capable de traiter des branches jusqu'à 80 mm de diamètre. Chacune de ces communes l'ont alternativement pendant 15 jours.

Pour la période des 6 prochains mois, il sera sur notre commune du :

- 01/07 au 14/07
- 12/08 au 25/08
- 25/09 au 06/10
- 4/11 au 17/11

À noter que le broyeur ne sera pas disponible en décembre.



Les habitants intéressés doivent contacter la mairie pour effectuer une réservation et récupérer l'appareil à l'aide d'un véhicule équipé d'un attelage. L'agent technique se charge de la remise du broyeur et fournit toutes les consignes d'utilisation nécessaires. Un chèque de caution de 1 000 €, non encaissé, est exigé. La durée du prêt peut être prolongée sous réserve de disponibilité.

En 2023, 7 habitants ont emprunté le broyeur, permettant de traiter environ 14 m³ de végétaux, tandis qu'en 2024, il a été utilisé 6 fois pour un volume d'environ 10 m³.

L'utilisation du broyeur constitue une solution efficace et écologique pour la gestion des déchets verts. Ce dispositif permet aux habitants de valoriser leurs résidus végétaux tout en réduisant leur impact environnemental. Nous encourageons chacun à profiter de ce service afin de contribuer à une démarche durable et responsable.

Jeanine GAUDIN

Jeanine est née en 1935 à Épernay. Elle a grandi au sein de la ferme familiale, entourée de l'amour de ses parents. Malheureusement, son enfance a été marquée par un drame : en 1941, elle perd brutalement son papa dans un accident. Elle n'a que six ans.

Après avoir obtenu son certificat d'études, elle part travailler à Aix-les-Bains avec sa sœur Juliette. Mais rapidement, l'appel de ses racines se fait sentir. Revenue au pays, elle épouse Louis GAUDIN en 1957. Ensemble, ils s'installent à Routhennes.

C'est le début d'une nouvelle aventure : trois enfants verront le jour dans les cinq années qui suivent. En parallèle, Jeanine assume, avec courage et passion, la gestion de deux fermes à Sainte-Reine et à Chamousset. Elle ne compte pas ses heures, toujours prête à répondre aux besoins de sa famille et à faire vivre son exploitation avec fierté.

Avec Louis, elle forme un couple complice, uni, heureux. Ensemble, ils partagent bien plus qu'un quotidien de labeur : une joie simple et sincère de recevoir, d'ai-



der, de créer du lien. Leur porte est toujours ouverte, et les bons repas partagés entre amis ou en famille restent gravés dans bien des mémoires.

En 1995, Jeanine prend enfin sa retraite. Elle peut alors souffler un peu, profiter de ses enfants, de ses petits-enfants et leur offrir ce qu'elle a toujours su donner : sa tendresse, sa présence, son écoute.

Mais la vie n'épargne pas les cœurs sensibles. En

2001, le décès brutal de son frère Laurent est une nouvelle épreuve, une blessure profonde. Puis, entre 2005 et 2009, elle soutient son mari Louis avec une force remarquable tout au long de sa maladie, jusqu'à la fin de sa vie. Les années suivantes sont plus paisibles. Jeanine vit entourée des siens, choyée comme elle a su choyer. Elle s'éteint paisiblement le 21 août 2024, accompagnée de ses enfants.

Paul BERTIN

Paul BERTIN, troisième d'une fratrie de quatre enfants, voit le jour en 1938 à Épernay, au sein d'une famille de modeste d'agriculteurs. Son père, Louis, disparaît alors qu'il n'a que cinq ans, laissant sa mère Henriette et ses grands-parents assurer la gestion de la ferme. Dès son plus jeune âge, Paul ainsi que ses frères et sa sœur participent aux travaux agricoles avant et après l'école.

Il effectue sa scolarité sous la direction de l'instituteur M. GAUDILLAT. Chaque matin, ses 2 aînés apportent un bidon de lait au curé ainsi qu'à l'instituteur. Lorsque ceux-ci quittent l'école communale, Paul prend naturellement le relais et assure cette tâche pendant quatre ans. En 1952, au départ en retraite de son instituteur, il quitte l'école à son tour pour travailler à la ferme en tant qu'aide familial, tandis que ses aînés ont déjà rejoint des emplois à l'extérieur de la commune.

À cette époque, l'essentiel des travaux agricoles se fait à la main ou avec l'aide d'un cheval. En 1960, Paul acquiert Bijou, un cheval qui devient à la fois un outil précieux et un fidèle compagnon. Bien qu'il ne soit plus en activité dès 1977, Paul le garde encore trois ans, ne pouvant se résoudre à s'en séparer.

En 1958, Après 29 mois passés en Algérie pour son service militaire, Paul revient et reprend l'exploitation familiale. Lorsque sa mère et ses grands-parents cessent progressivement leur activité, il prend naturellement la relève, bénéficiant du soutien de ses frères et de sa sœur pendant leurs congés. Très vite, il modernise les méthodes de travail en adoptant la mécanisation : tracteur, auto-chargeuse et autres équipements révolutionnent son quotidien. Il améliore également son élevage et se distingue en obtenant des récompenses et médailles, notamment au Salon de l'Agriculture à Paris, où il se rend pendant 11 ans. Lors d'une interview, il prononce une phrase qui marquera les esprits : *2 + 2 font 4, mais en agricul-*



ture, ça ne fait que 3 ! » Il plaisantait souvent en disant qu'il avait « surtout gagné à être connu.

Homme convivial, Paul s'investit activement dans plusieurs organismes liés au monde rural. Il est délégué à la MSA, membre du conseil d'administration du SITOB lors de l'attribution de l'AOC, ainsi que de l'UPRA Tarentaise. Pendant 40 ans, il assure la présidence de la caisse de l'Arclusaz pour Groupama, avant de mettre un terme à ses fonctions en décembre 2015. Il participe régulièrement aux concours agricoles nationaux et occupe plusieurs fois le rôle de jury. En 1987, son engagement est récompensé par l'attribution du Mérite Agricole.

Avec les années, soucieux de la pérennité de son exploitation, Paul accueille François, un jeune stagiaire de l'école d'agriculture. Parti d'un troupeau d'une quinzaine de vaches laitières, il en possède 32 lorsqu'il lui transmet son exploitation en 1999. Fier de ses racines savoyardes et passionné par son métier, il continue à lui prêter main-forte aussi longtemps que sa santé le lui permet. Il nous a quitté le 7 février 2025.

Bouger autrement dans les Bauges

Bouger autrement dans les Bauges : toutes les solutions pour une mobilité durable et connectée

Depuis des siècles, le massif des Bauges est un territoire de circulation et d'échanges. Jadis, les habitants empruntaient des sentiers escarpés à pied ou à dos de mule pour commercer, se soigner ou étudier. Avec le temps, les besoins de mobilité ont évolué, accompagnant la transformation de la vie locale, tout en préservant la nature qui fait la richesse de ce territoire.

Aujourd'hui encore, l'esprit d'accessibilité et de respect de l'environnement demeure. Pour faciliter vos déplacements, un éventail de solutions vous est proposé par Grand Chambéry, sous l'identité commune **Synchro Mobilités** : covoiturage, autopartage, transports en commun et transport à la demande.

Plus d'infos : <https://synchro.grandchambery.fr>

Relier les Bauges aux grandes villes avec les services Synchrobus

📍 Aix-les-Bains et Chambéry

La **ligne 30 (ex S06)** relie École, La Compôte, Le Châtelard, Lescheraines, Aix-les-Bains et Chambéry, avec deux allers-retours par jour en semaine scolaire.

📍 Annecy

La **ligne 41 du réseau SIBRA** assure la liaison entre Le Châtelard, La Motte-en-Bauges, Lescheraines et Annecy. Infos : www.sibra.fr

Le transport scolaire - Synchro Scolaire

Les élèves des communes baugeoises bénéficient de transports vers leurs établissements scolaires, du primaire au lycée. Inscriptions en ligne chaque année, avec suivi sur le portail Synchro.

<https://synchro.grandchambery.fr/transport-scolaire/>

Flexi : le Transport à la Demande sur mesure

Depuis le 5 mai dernier, **Flexi** permet de réserver un minibus pour des trajets hors horaires ou itinéraires habituels. Ce service complète le réseau de bus existant :

- Fonctionne toute l'année, du lundi au samedi
- Zones 50 à 57 : 7 h à 19 h
- Zone 58 (Bauges) : 6 h à 19 h 30

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant ou après les horaires de ligne régulière.

Comment ça marche ?

- Je m'inscris au service Flexi :
 - * nouvel utilisateur : via le formulaire en ligne ou au 04 79 68 73 73 (Allo Synchro)
 - * Déjà inscrit : mise à jour du mot de passe sur le site ou l'application *MyMobi*
- Je prépare mon trajet :
 - * J'identifie mes arrêts de départ et d'arrivée
 - * Je choisis un créneau horaire
- Je réserve en ligne, sur l'appli MyMobi ou par téléphone
- Je voyage :
 - * confirmation par SMS ou email 1 h avant le départ
 - * présence à l'arrêt 5 min avant l'heure indiquée
 - * validation ou achat du titre de transport à bord (prévoir la monnaie)
 - * tarif identique au réseau Synchro

⚠️ Annulations (si hors délai, des pénalités peuvent s'appliquer :

- * pour les trajets avant 9 h : annulation la veille avant 19 h

* Pour les trajets après 9 h : les annulations doivent être effectuées au moins 2 heures avant le départ prévu.



Le covoiturage : de l'entraide rurale à l'organisation numérique

📍 Covoiturage informel

Toujours présent, le covoiturage entre voisins reste une solution simple, conviviale et sans inscription.

📍 Synchro Covoiturage (covoiturage spontané)

Service sans inscription ni appli, basé sur des arrêts équipés de panneaux lumineux ou non. Le passager affiche sa destination et un conducteur peut s'arrêter simplement.

Service gratuit : <https://synchro.grandchambery.fr/voiture/covoiturage-spontane-2/>

Nouveau : Pour améliorer la couverture du service, un nouvel arrêt non lumineux devrait être installé sous peu à Épernay, au niveau du rond-point :

- * sens Châtelard : arrêt près des conteneurs
- * sens Saint-Pierre-d'Albigny : arrêt à l'intersection avec la route de Sainte-Reine

Un support à vélos devrait aussi être installé près du kiosque.

🔒 Pour plus de sécurité, il est recommandé de s'inscrire au service pour obtenir une carte de covoitureur. Cela renforce la confiance entre conducteurs et passagers, tout en préservant le lien social local.

📍 Covoiturage organisé avec BlaBlaCar Daily

Partenariat entre le Département de la Savoie, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et Grand Lac :

- Gratuit pour les passagers sur les trajets de + 5 km
- Conducteurs indemnisés

Comment faire ?

- Télécharger l'application [BlaBlaCar Daily](#)

- * Créer un compte avec ses adresses et horaires

L'application propose un conducteur ou un passager adapté.

📍 Covoiturage organisé via l'application Mov'ici

movici.auvergnerhonealpes.fr

- Mise en relation par mail + SMS
- Gratuit ou payant selon le conducteur
- Programme de fidélité avec bons cadeaux et parrainage

Mobilité douce : essayez le vélo électrique longue durée

La **Vélostation de Lescheraines** (ZI La Madeleine - Sport Bike Tech) propose des Vélos à Assistance Électrique (VAE) à la location jusqu'à 3 mois.

Ouvert du mardi au samedi, 9 h à 12 h & 15 h à 18 h

Tarifs :

- Plein : 150 €
- Réduit : 105 € (abonnés TER, Synchro Annuel, Citiz, ou QF < 690)

Profitez de cette diversité de services pour choisir les solutions les plus adaptées à votre quotidien et participer à une mobilité plus responsable dans les Bauges.





24 juillet 2025
Église de Sainte-Reine
20 h 30

Concert argentin

arrangeur, est reconnu pour son engagement à transmettre l'essence de la musique populaire argentine. Diplômé de l'Institut Domingo ZIPOLI et de l'Université Nationale de Córdoba, il a travaillé aux côtés de nombreux artistes et groupes renommés.

À ses côtés, Alejandro PITTIS, flûtiste, chanteur et chef de chœur, complète ce duo avec sa grande expertise musicale, mêlant interprétation vocale, direction chorale et production musicale. Formé à la *La Colmena* et au *Conservatoire* de *Félix T. GARZÓN*, c'est un artiste polyvalent qui apporte sa richesse d'interprétation à chaque prestation.

Leurs albums - *Ronda* (2012), *La canción de cerca* (2015) et *Es tiempo* (2023) - témoignent de

cette quête constante d'une musicalité à la fois authentique et moderne, avec des compositions originales et des réinterprétations qui mêlent tradition et innovation. Lors de cette soirée, les deux artistes transformeront notre église en un lieu magique, où la guitare, la flûte et les chants pleins d'émotion vous inviteront à un voyage sonore au cœur de l'Argentine. Un moment rare et chaleureux, où la musique transcende les frontières et les générations. L'entrée sera libre. Chacun pourra participer au chapeau pour remercier ces artistes qui nous offriront un moment d'exception.

Crottes alors...

Un petit oubli... de grosses conséquences !

Amis des chiens, ce message est pour vous ! Quand Médor fait son petit (ou gros) besoin en balade et que vous "oubliez" de ramasser, ce n'est pas juste désagréable pour les promeneurs : c'est un vrai casse-tête pour notre agent communal... et un danger bien réel pour notre campagne et nos vaches.

Avant chaque tonte, notre employé doit faire le tour du terrain pour repérer et ramasser les crottes - un vrai cocktail sur chaque plante ! - afin d'éviter que la tondeuse n'en fasse un mélange encore plus malodorant.

Une chasse au trésor... mais nettement moins fun !

Mais le pire n'est pas là...

Quand les chiens font leurs besoins dans les prés ou en bordure des champs, leurs déjections finissent souvent dans l'herbe destinée à être fauchée pour nourrir le bétail.

Et là, attention ! Ces crottes peuvent contenir :

- *neospora caninum*, un parasite transmis par les chiens, responsable de fausses couches chez les vaches,
- des œufs de vers intestinaux (comme *Toxocara*), qui contaminent les pâtures et nuisent à la santé du bétail,
- des bactéries pathogènes pouvant dégrader la qualité du fourrage.

Bref, une crotte oubliée peut finir par coûter un veau à



l'éleveur et mettre en danger la santé des troupeaux. Pas très cool, non ?

Et puis, soyons honnêtes : personne n'a envie de marcher dedans... encore moins les enfants qui jouent dehors, ou les anciens qui se promènent tranquillement.

Ne laissez pas divaguer vos chiens.

C'est aussi une question de respect et de bien vivre ensemble.

Merci de penser à la commune, à notre employé, à nos agriculteurs... et à vos semelles !

Plan communal de sauvegarde

Se préparer ensemble face aux imprévus

Bien que notre commune ne soit pas particulièrement exposée à des risques majeurs tels que les inondations ou les éboulements, elle peut cependant être touchée par des événements plus fréquents : vagues de chaleur, coupures d'électricité de durée variable ou encore dégâts liés aux vents violents tels que l'arrachage de toitures ou la chute d'arbres.

L'augmentation du trafic dans les Bauges comporte également un risque accru d'accidents de la route, nécessitant parfois des interventions spécialisées et une gestion spécifique des flux de circulation. De plus, selon les circonstances, il pourrait être nécessaire de mettre en place un plan d'hébergement d'urgence.

Face à ces risques et aux crises potentielles qui pourraient affecter notre territoire, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) se présente comme un outil fondamental. Il permet d'anticiper les événements, tout en renforçant la solidarité et la coordination entre citoyens, services et institutions.

Le PCS repose sur plusieurs piliers essentiels :

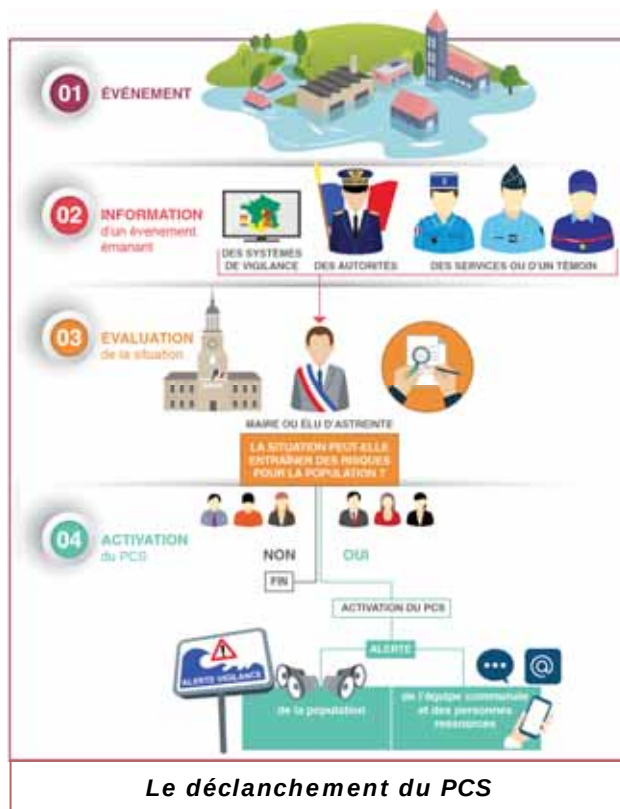
- une identification précise des risques spécifiques à notre commune,
- une organisation des secours, avec des actions à mener et des responsables désignés en cas d'alerte,
- un inventaire des ressources disponibles, qu'elles soient humaines, matérielles ou logistiques,
- des dispositifs d'alerte et d'information pour prévenir et accompagner la population efficacement,
- des protocoles de gestion de crise garantissant une réponse adaptée à chaque situation.

Son élaboration résulte d'un travail collaboratif, mené avec les services de l'État, les acteurs locaux et les habitants. Le PCS est un document vivant, régulièrement mis à jour pour prendre en compte l'évolution des risques et les leçons tirées des exercices de simulation.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les résidents à l'année qui ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

Grâce à votre implication, nous avons pu :

- actualiser nos fichiers de contact,
- identifier les personnes vulnérables nécessitant une attention particulière en cas d'urgence,
- recenser les volontaires prêts à offrir leur aide,
- inventorier les ressources matérielles et les compétences



disponibles sur la commune.

Nous vous exprimons toute notre gratitude pour votre engagement et votre esprit de solidarité. Cette mobilisation collective est essentielle pour renforcer la résilience de notre commune face aux imprévus.

Un remerciement particulier à celles et ceux qui ont proposé leur aide : votre générosité et disponibilité sont des atouts précieux pour garantir la sécurité et le bien-être de tous. Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, il est encore possible de le faire. Si vous avez une résidence secondaire, n'hésitez pas à venir récupérer un questionnaire en mairie.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Ensemble, soyons prêts et solidaires !

Aurélié & Dédé

Le 26 décembre 2024, au cœur de la trêve hivernale, Aurélié SAMSON et André GOURET ont surpris tout le monde en signant leur PACS devant Monsieur le Maire, dans la plus grande discrétion... ou presque !

Coline, leur fille de 11 ans, a été témoin de cette cérémonie solennelle. Mais il semblerait qu'elle n'ait pas tout à fait compris l'enjeu de ce moment juridique : les pistes de luge l'appelaient bien plus que les formalités administratives. Bien que ses parents lui aient gardé la surprise, son regard curieux et son impatience n'ont pas échappé au Maire, qui, avec son enthousiasme habituel, s'est lancé dans une explication improvisée du PACS, tentant de captiver l'attention d'une jeune demoiselle plus intéressée par la neige que par les subtilités du droit.

Une fois les signatures posées, Coline n'a pas pu s'empêcher de demander, avec une moue malicieuse : « C'est bon, maintenant, on peut y aller ? ».

Un éclat de rire a traversé l'assemblée, apportant une touche



de légèreté à ce moment important.

La commune leur adresse tous ses vœux de bonheur et de complicité pour cette nouvelle étape de leur vie, en espérant que chaque journée à venir soit aussi chaleureuse et joyeuse que ce moment partagé.

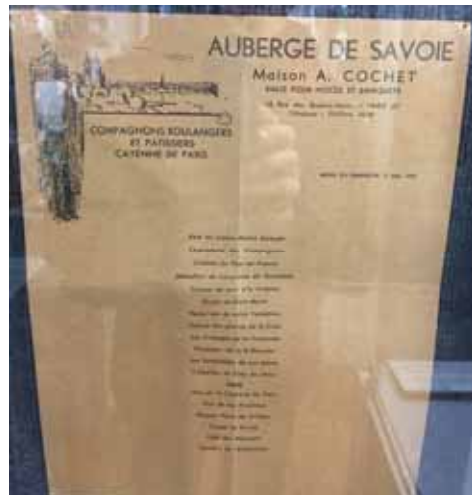
Le coin des lecteurs

Souvenirs d'un temps révolu...

Un jour, me promenant dans un quartier de Paris où il m'arrivait de traîner mes guêtres quand j'étais étudiant, j'ai emprunté une petite rue qui a fait resurgir des images d'un temps bien plus ancien encore. Cette balade avait commencé sur le parvis de Notre-Dame. Après avoir traversé la Seine par le *Petit Pont*, en quelques pas nous voici arrivés place Saint-Michel. De là nous pouvons facilement rejoindre la rue Saint-André des Arts. En empruntant la cour du commerce Saint-André nous débouchons sur le boulevard Saint-Germain. Après avoir salué la statue de Danton, alors que je me dirigeais vers l'église Saint-Sulpice, je me suis retrouvé rue des Quatre-vents et soudain des souvenirs d'enfance me sont revenus en mémoire. De retour dans mes pénales, il m'est venu à l'idée que, de ces souvenirs, je pouvais peut-être m'en faire l'écho dans le prochain numéro de *l'Écho du Griot*.

Mais, me direz-vous, quel rapport entre cette petite rue parisienne et notre commune ? Ne soyez pas trop impatients ! D'ailleurs pour ne rien simplifier et faire durer le plaisir (si tant est que la lecture de mes élucubrations puisse être un plaisir pour quiconque !) faisons un tour à Tours. Mais pourquoi ce détour par Tours. Vous avez du mal à en cerner les contours. Pourtant c'est simple. Dans l'ancienne abbaye Saint-Julien se trouve installé un musée consacré aux Compagnons du tour de France. Il présente aux visiteurs, entre autres choses, une collection exceptionnelle de chefs-d'œuvre réalisés par diverses professions. Durant notre visite, nous avons eu l'œil attiré par le menu d'un banquet des compagnons boulangers et pâtisseries, *Cayenne de Paris* *. D'accord, mais les Bauges dans tout ça ? Attendez la suite, elle ne manque pas de piment ! À la lecture de ce menu, nous nous sommes dit qu'il ne l'était pas... menu ! Constatez par vous-même : trois entrées, de la langouste, deux viandes, un gratin, fromages, trois desserts, plusieurs crus, café, pousse-café. L'eusses-tu cru que l'on pouvait manger autant ? Cela vous épaté comme on dit chez PANZANI ? Au fait, ce banquet avait lieu en date du dimanche 17 mai 1953, à l'Auberge de Savoie, maison A. COCHET, 16 rue des Quatre-vents.

Or, dans les années cinquante, il me semble bien avoir participé, en compagnie de mes parents et de mon grand-père, à plusieurs banquets dans un restaurant situé rue des Quatre-vents. Remontons un peu dans le temps. Vers 1850, la population du Duché de Savoie se situait aux alentours des 600 000 habitants. L'émigration masculine en fut alors une soupape de sûreté face à ce surpeuplement qui entraînait le morcellement des terres. On estime que ces départs pouvaient atteindre 30 000 par an. Certains partaient vers de lointaines contrées (Argentine, Uruguay...), d'autres vers des zones industrialisées ayant



besoin de main-d'œuvre comme la région parisienne. Cette *fuite vers la ville* perdura durant le vingtième siècle. Dans un opuscule intitulé *Sainte-Reine, son histoire*, publié en mars 1983, Marie BERTIN (Bollard) ne dit-elle pas : *Depuis 1920, la population est en diminution constante car, à cette époque, beaucoup de personnes émigrent vers Paris*. Il faut dire que chaque Bauju arrivant à *faire son trou*, en attirait d'autres qui souvent commençaient par lui donner un coup de main avant, parfois, de se mettre eux-mêmes à leur compte. Alors serait-il possible que cette Auberge de Savoie soit tenue par l'un de ces *émigrés* savoyards et bien mieux qu'un Savoyard... un Bauju ? En 1899, Jacques CHAULAND écrivait à propos de ces Baujus qui avaient quitté le massif pour la région parisienne : *le plaisir d'échanger les souvenirs de notre jeune âge, de parler des personnes que nous avons connues, de nous remémorer les longues veillées d'hiver, les fenaissions dans nos hautes montagnes avec les chants à pleine voix à la nuit tombante, de bercer notre espoir de retour momentané ou définitif, de revoir enfin le Trélod, Rossane, Margeriaz et nos villages, Le Noyer, Doucy, Sainte-Reine. Nous caressons tous cet espoir et nous aimions en parler longuement*. Nous pouvons donc affirmer que le besoin de se retrouver dans un cadre amical, pour parler du pays, fut toujours présent. Alors, fin du suspense ! Les propriétaires de la Maison A. COCHET étaient bien évidemment originaires de notre massif, du village d'Attilly. Durant de nombreuses années ce fut le lieu de retrouvailles des *Baujus à Paris* pour leur banquet annuel. Entre 1950 et 1960, notre famille participait aux agapes des Baujus parisiens ; elles avaient lieu dans ce restaurant. Parents, cousins, cousines et amis s'y retrouvaient pour partager un bon repas et parler du pays. Sur les deux clichés ci-dessus, pris à cette occasion, nous pouvons reconnaître des personnes originaires de notre

Le coin des lecteurs (suite)

commune. Pour ma part je citerai : Lucie CARLE, son fils Jean, sa fille Marie-Thérèse, Eugène BAZIN, mon grand-père Cyprien-Marie BERTIN et ma mère Jeanne BERTIN. Il est possible que nos anciens identifient d'autres compatriotes. Lucie et Louis CARLE (Tchivet), son époux, tenaient un lavoir. Eugène BAZIN (Mèje) était crémier ou comme on disait à l'époque *un bof* (pour beurre, œuf, fromage), à ne surtout pas confondre avec le *beauf* de l'époque actuelle ! Mon grand-père, quant à lui, Cyprien-Marie BERTIN (Paget) était *nourrisseur*, terme désignant toute personne qui entretenait des vaches, soit pour leur lait, soit pour leur viande et souvent pour les deux. (*Leur régal était de boire, là-bas, une tasse de lait chez un nourrisseur qui les laissait s'asseoir dans sa cour.* Au bonheur des dames. E. ZOLA).

Vous retrouvez dans l'*Écho du Griot* de janvier 2020, un texte de 1920 mettant en évidence les atouts de notre massif : *Les Bauges... un mélange de forêts et d'admirables prairies savamment entretenues... Nulle part en Savoie, les fruitières, les fromageries coopératives ne sont plus développées, et les fromages des Bauges, Chevrotin, Vacherin, ont une juste renommée.* Ce texte montre que nos vallées jouissaient déjà d'une *juste renommée* pour reprendre les termes employés à l'époque. C'est sans doute, en partie, grâce à l'action de cette mutuelle *solidaire* que cette juste renommée existait déjà.

Revenons vers Lucie CARLE et son époux Louis, ils exploitaient un lavoir dans le 15^{ème} Arr^t, rue Fallenpin. Lucie et Louis étaient très amis avec Adrien BERTIN (Paget). J'ignore qui s'installa le premier, il n'en demeure pas moins vrai, qu'Adrien BERTIN, marié à une sœur de Marie BERTIN (l'Esprit), garde forestier de son état, exerçait la même profession que le couple CARLE. Le lavoir de mon grand-oncle Paget était situé rue de Flandre dans le 19^{ème} arr^t, à proximité de la station de métro Riquet. Il connut une gloire cinématographique bien éphémère. C'est dans cet établissement que furent tournées quelques scènes du film de René CLÉMENT *Gervaise* inspiré d'un roman d'Émile ZOLA, *l'Assommoir*, avec en vedette Maria SCHELL et François PERIER. Leur fille Georgette pris leur suite avec l'aide de François BERTIN (Mermet) et de Maria CARROZ, son épouse. Lorsque Georgette cessa son activité, le lavoir *quitta les Paget pour rejoindre les Mermet* mais resta BERTIN et Baujus. Paris étant une ville en perpétuelle évolution, vous ne trouverez plus de trace de leur établissement. La plus grande partie des immeubles anciens laissèrent leur place aux *Orgues de Flandres*, ensemble d'immeubles modernes, construits entre 1970 et 1980.

Maintenant intéressons-nous au cas d'Eugène BAZIN. Son oncle et sa tante, des BAZIN (Maréchal), tenaient une crèmerie dans le 20^{ème} Arr^t, rue d'Avron. Une fois leur retraite prise, Henri BAZIN, leur fils, étant célibataire, il lui fut difficile de tenir seul ce commerce.

Il proposa donc à son cousin et à son épouse d'assurer la gérance de ce fonds de commerce. Si vous avez l'occasion de visiter La Corrière de la chartreuse d'Aillon-le-Jeune, vous pourrez découvrir une photo de cette boutique avec devant, la famille des propriétaires et employés de l'époque dont une certaine Augusta PÉRONNON née RIVOLLET (famille d'Épernay). Ses parents avaient

quitté le village pour gérer un *café-restaurant-hôtel* à Saint-Pierre-d'Albigny. Une fois revenue auprès de ceux-ci, elle prit leur suite et durant de nombreuses années cet établissement fut une table réputée. De leur côté, les parents d'Henri BAZIN prirent leur retraite dans leur propriété des Marches, belle demeure bourgeoise, face au Granier, entourée de vignes. À la fin de sa vie, Henri BAZIN, décida de vendre

cette propriété. Devinez à qui ? À des petits enfants du propriétaire de l'Auberge de Savoie qui se trouvent donc exploiter la propriété d'un ancien crémier de la rue d'Avron. Ainsi va la Vie ! De son côté mon grand-père Cyprien-Marie BERTIN s'installa à la Varenne, quartier de Saint-Maur-des-Fossés. Ses vaches restaient en permanence à l'étable et il devait trouver des terrains pour faucher l'herbe lui permettant de les nourrir en été et de faire du foin pour l'hiver. Avec son épouse, ils faisaient une tournée pour vendre leur lait à des commerçants ou à des particuliers. Lorsqu'ils quittèrent la région parisienne aux environs de 1920, ce ne fut pas un savoyard qui pris leur suite mais un montagnard du Massif Central : un auvergnat. D'autres familles de Saint-Reine s'installèrent à Paris pour exercer diverses activités. Parmi elles, citons la famille BILLOU dont plusieurs des enfants ont tenu des cafés-restaurants mais aussi la famille BOLLARD (Marteau). De ces journées festives, à l'Auberge de Savoie, il ne me reste qu'un souvenir assez diffus dont le trait principal demeure l'ambiance chaleureuse due à la joie de se retrouver entre Baujus. Une trace de la forte solidarité unissant les Baujus *émigrés* vers la fin du 19^{ème} siècle et qui persista jusqu'au début des années soixante ? Je le pense. Pour illustrer cette solidarité, je citerai à nouveau J. CHAULAND. Il fut à l'origine d'une société d'entraide ayant pour but de *faire connaître les Bauges à Paris, faciliter sur la région parisienne l'écoulement des productions baujuses (fromage et argenterie), venir en aide aux Baujus malades ou invalides...* : la *Société Mutuelle de la Vallée des Bauges*.

Vous retrouvez dans l'*Écho du Griot* de janvier 2020, un texte de 1920 mettant en évidence les atouts de notre massif : *Les Bauges... un mélange de forêts et d'admirables prairies savamment entretenues... Nulle part, en Savoie, les fruitières, les fromageries coopératives ne sont plus développées, et les fromages des Bauges, Chevrotin, Vacherin, ont une juste renommée.* Ce texte montre que nos vallées jouissaient déjà d'une « juste renommée » pour reprendre les termes employés à l'époque. C'est sans doute, en partie, grâce à l'action de cette mutuelle « solidaire » que cette juste renommée existait déjà.

J-Pierre Simon

* La *Cayenne de Paris* est une union compagnonnique créée en 1889. La *Cayenne* était un vieux bateau transformé en caserne flottante servant de dépôt, aux marins ou aux soldats, dans les ports d'Outre-Mer. C'est l'une des origines possibles de l'emploi de ce terme.



Les orgues de Flandres

Rallye de printemps

Un week-end équestre sous le signe de la convivialité et de la nature

Du 13 au 15 juin 2025, la *Cavalerie du Val Coisin* a vibré au rythme des sabots lors de la très attendue 3^{ème} édition du Rallye de Printemps. Cavaliers et meneurs d'attelages se sont retrouvés dans le cadre bucolique près de la *Ferme d'Emilien*, à Épernay, accueillis par Mathieu PERRIER et André GOURRET, pour un week-end placé sous le signe de la passion du cheval, des paysages d'exception et d'une belle camaraderie.

Dès le vendredi après-midi, les participants ont commencé à affluer sur le site, installant leurs paddocks et campements dans une belle atmosphère d'effervescence. Les 80 chevaux se sont vus attribué des balles de foin ainsi qu'une belle parcelle de pré verdoyant où ils pouvaient se détendre et paître tranquillement.

L'ambiance s'est rapidement réchauffée autour d'un premier repas et de la buvette ouverte pour l'occasion : rires, retrouvailles et discussions animées ont marqué cette première soirée, déjà pleine de promesses.

Le samedi matin, un copieux petit-déjeuner attendait les participants avant le grand départ à travers les sentiers et chemins des Bauges : 30 kilomètres jusqu'à *La Fulie* avec retour par *La Cha* et le *Mont Pelat* pour les cavaliers tandis que les huit attelages ont pris la direction du *Vallon de Bellevaux* et de la *Chapelle de la Lésine* sur un parcours de 19 km. Tous ont profité d'un itinéraire soigneusement balisé, alternant sous-bois ombragés, panoramas splendides et haltes bienvenues. Le pique-nique champêtre, en pleine nature, a ravi tout le monde.

De retour dans l'après-midi, chacun a pu souffler avant de prolonger la journée autour de la buvette et d'une soirée festive ouverte aux habitants de la commune. Une quinzaine d'entre eux y ont partici-



pé, apportant une touche conviviale supplémentaire à la fête.

Le dimanche, un second parcours, plus court, est venu clore le rallye en douceur : une belle boucle d'Épernay à Routhennes, en empruntant les chemins.

À leur retour, les enfants de Sainte-Reine ont eu la joie de faire un petit tour en calèche voire deux pour certains.

Pour les remercier de leur animation, la commune a offert le pot de l'amitié à tous les participants. Le campement a été démonté dans l'après-midi.

Cette 3^{ème} édition restera dans les mémoires comme un beau moment d'évasion, de complicité et d'amour du cheval.

Un grand merci à tous les participants et aux bénévoles pour leur engagement et leur enthousiasme. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 4^e édition !



Le lotissement

Les travaux du lotissement vont enfin débuter !

Il y a déjà quelque temps que nous vous parlons de la création du lotissement... sans que vous ne voyiez rien bouger. Eh bien, cette fois, c'est parti !

Après la réfection du chemin du Mollaret et de la rue d'Épernay, voici venu le temps du lancement de la création du lotissement.

Le chantier va prochainement entrer dans une nouvelle phase avec les premières étapes de viabilisation du site : aménagement intérieur, pose des réseaux secs (électricité, télécommunications) et humides (eau potable, assainissement), ainsi que la création de la voie communale. Le démarrage des travaux est prévu pour juillet, pour une durée estimée à quatre mois.

Parallèlement, l'OPAC a déposé son permis de construire le 27 mars dernier. Actuellement en cours d'instruction, ce permis devrait être délivré prochainement, en vue d'un lancement des travaux de construction à la fin du premier trimestre 2026.

Mais à quoi ressemblera ce projet ? De l'extérieur, il s'agira d'une grande maison traditionnelle, dans le style typique du Bauges.

Le bâtiment comprendra 6 logements :

- 2 T2 et 1 T3 avec jardins privés au rez-de-chaussée,
- 1 T2 et 2 T3 à l'étage.

En complément, 6 places de stationnement couvertes ainsi qu'un local à vélos viendront parfaire l'ensemble. Les esquisses présentées ci-contre vous offrent un premier aperçu du projet porté par l'OPAC.



Côté sud



Côté sud-est



Un développement harmonieux et responsable

Ce lotissement s'inscrit dans une volonté affirmée de développement maîtrisé de la commune, conciliant la préservation des espaces naturels avec la réponse aux besoins croissants en logements.

Avec ce projet, la commune espère renforcer son attractivité tout en améliorant les conditions de vie de ses habitants.

Les futurs résidents bénéficieront ainsi d'un environnement moderne, bien desservi et conçu pour accompagner sereinement une croissance démographique maîtrisée.



Côté nord

Tour de France féminin 2025

Sainte-Reine au cœur du cyclisme

Le samedi 2 août 2025, Sainte-Reine vivra une journée exceptionnelle, marquée par le passage de deux grands événements sportifs organisés par A.S.O (Amaury Sport Organisation) :

- la 8^e étape du Tour de France Femmes,
- l'Étape du Tour, une épreuve cyclosportive réservée aux amateurs.

Notre commune sera directement traversée par ces deux manifestations d'envergure, qui mettront à l'honneur le massif des Bauges, ses paysages, ses reliefs exigeants et la chaleur de son accueil.

Le Tour de France Femmes

Cette 8^e étape, considérée comme l'étape reine de l'édition 2025, reliera Chambéry à Saint-François-Longchamp, avec une arrivée au sommet du mythique Col de la Madeleine, à 2 000 mètres d'altitude. Le parcours totalisera 112 kilomètres pour 3 490 mètres de dénivelé positif. Dès leur départ de Chambéry, les coureuses affronteront le Col de Plainpailais (13,2 km à 6,3 %), avant de pénétrer dans le cœur du massif des Bauges. L'itinéraire les mènera successivement au Noyer, à Lescheraines, au Châtelard puis à Sainte-Reine, au Col du Frêne avant de basculer vers la vallée de la Maurienne pour l'ascension finale.

Ce sera un moment décisif pour le classement général, avec une arrivée en altitude taillée pour les grimpeuses les plus aguerries. Le passage dans notre commune s'annonce donc aussi bref que spectaculaire.

Horaires prévisionnels de passage (Tour de France Femmes)

Lieux	Caravane pub.	Passage du peloton
Chambéry (départ)	11 h 45	13 h 45
Épernay	14 h 02	15 h 10-15 h 17
Routhennes	14 h 07	15 h 14-15 h 22
Col du Frêne	14 h 10	15 h 18-15 h 26

L'Étape du Tour

Les amateurs sur les traces des professionnelles.

Le même jour, ce sont environ 7 000 cyclistes amateurs qui auront l'opportunité unique de parcourir le même tracé que les coureuses professionnelles, quelques heures avant elles. Cette épreuve, appelée l'Étape du Tour de France Femmes, est chronométrée et se déroulera sur route fermée, dans des conditions similaires à celles du peloton élite.

Deux formats seront proposés pour permettre à chacun de trouver un défi à sa mesure :

- 112 km / 3 490 m D+ : le parcours complet,
- 100 km / 2 950 m D+ : une version un peu plus courte mais toute aussi exigeante.

Ils prendront le départ à Chambéry entre 6 h 30 et 7 h 30. Leur passage sur notre territoire nécessitera une mobilisation logistique importante, en coordination avec les collectivités locales, pour assurer la sécurité et la régulation du trafic. Un véhicule dit *horaire* sera également chargé de réguler les flux et de garantir le respect



des délais de passage.

Horaires prévisionnels de passage (Étape du Tour – amateurs)

Lieux	Fermeture	Course	Réouverture
Épernay	7 h 25	7 h 56 - 10 h 16	10 h 31
Routhennes	7 h 32	8 h 02 - 10 h 30	10 h 45
Col du Frêne	7 h 37	8 h 07 - 0 h 39	10 h 54

Appel aux bénévoles

La commune participe à l'organisation de cette grande épreuve cycliste amateur.

Pour garantir la sécurité du parcours, nous recherchons 6 signaleurs qui seront postés aux principales intersections.

Vous êtes majeur et avez le permis B ?

Vous souhaitez aider ?

Inscrivez-vous vite en mairie.

Pour vous remercier, un pack bénévole (tee-shirt, casquette, banane, coupe-vent...) VOUS sera remis.

Merci pour votre engagement.

Une belle vitrine pour notre commune

Ce double événement constitue une occasion unique de mettre en lumière le patrimoine naturel et le dynamisme de notre territoire. Les paysages des Bauges, la beauté de nos routes et la ferveur de notre accueil seront visibles bien au-delà de nos frontières, notamment grâce aux retransmissions télévisées du Tour.

Nous vous invitons chaleureusement à venir nombreux encourager les cyclistes, vivre cette ambiance unique et partager un moment de fête et de sport en toute convivialité.

⚠ Infos circulation

La RD 911 sera fermée à la circulation environ une heure avant le passage de la course, et rouvrira 15 minutes après le passage du dernier coureur.

Ces mesures sont indispensables pour garantir la sécurité des participantes, des participants et du public. La commune vous remercie par avance pour votre compréhension et votre coopération lors de cette journée exceptionnelle.



Vie de l'ACCA de Sainte-Reine

Saison 2024-2025

La saison 2024-2025 restera gravée dans les mémoires comme l'une des plus difficiles que notre ACCA ait connues. Malgré l'implication constante de nos chasseurs, les résultats de prélèvements sont en nette diminution, révélant une raréfaction préoccupante du gibier sur notre territoire, aggravée par la présence de plus en plus marquée du loup.

Bilan des prélèvements :

- Chevreuils : 5 prélevés sur 9 bracelets
- Chamois : 3 sur 5
- Mouflons : 0 sur 2
- Cervidés : 2 sur 6
- Sangliers : 4 seulement

Face à ce constat préoccupant et dans un souci de gestion durable de la faune, l'Association des Chasseurs a pris la décision responsable de réduire de moitié sa demande de bracelets cervidés pour la saison prochaine, passant de 6 à 3.

Mais au-delà des faibles prélèvements, ce sont les coûts engendrés par les dégâts agricoles, notamment ceux causés par les sangliers, qui pèsent lourdement sur leurs finances.

En 2022, les sangliers ont provoqué d'importants dommages en fouillant les terres infestées de larves de hannetons. Ces dégâts ont entraîné des dédommagements conséquents :

- indemnisation versée par la Fédération à 2 agriculteurs : 17 381,91 €
- montant remboursé par l'ACCA à la Fédération : 2 067,29 €

Et, à l'échelle de cette petite ACCA, ces montants sont considérables...



Aujourd'hui, l'ACCA de Sainte-Reine est celle qui paie le plus de dégâts agricoles dans les Bauges, tout en étant parmi celles qui prélèvent le moins de sangliers. Ce déséquilibre, à la fois cynégétique et financier, ne pourra pas durer éternellement. Si rien n'évolue, le modèle associatif actuel sera durablement fragilisé.

Malgré ce contexte difficile, les chasseurs restent mobilisés pour entretenir notre territoire. Une journée de nettoyage et de débroussaillage des chemins a eu lieu le 17 mai, dans la continuité des actions menées chaque année.

La mobilisation de chacun est plus que jamais nécessaire pour préserver notre environnement, notre patrimoine cynégétique et la solidarité entre chasseurs et agriculteurs.



Quelques chasseurs en pleine action sur les chemins de la commune

Grand raid 73

Les 23 et 24 mai derniers, le massif des Bauges a accueilli la 22^e édition du *Grand Raid 73*, grande fête du trail organisée depuis la commune de Cruet, au pied du col du Marocaz. Cet événement sportif d'ampleur régionale a rassemblé 1 123 participants venus de toute la France et au-delà pour se mesurer aux six parcours proposés dans un cadre naturel aussi magnifique qu'exigeant. Parmi ces formats figuraient :

- le 10 km des Vignes,
- le Petit Savoyard (23 km),
- le Bauju (50 km),
- le Grand Raid Solo (76 km),
- et pour la première fois, l'*Ultra des Bauges*, épreuve reine de l'événement.

Ne retenons ici que l'*Ultra des Bauges* qui proposait pour un parcours de 110 km avec un dénivelé positif de 7 660 mètres à travers les plus beaux reliefs du massif. Le départ a été donné le vendredi à 23 h 00, depuis Cruet. 156 coureurs se sont élancés, un chiffre légèrement supérieur au quota initialement fixé à 150 participants, en raison d'ajustements logistiques de dernière minute. Ce plafond visait à préserver l'équilibre écologique des milieux traversés.

À la lueur de leurs frontales, les traileurs ont affronté une première nuit en altitude, avant de poursuivre leur effort à l'aube. Tout au long de l'itinéraire, plus de 220 bénévoles se sont mobilisés pour assurer la sécurité des participants, la gestion des ravitaillements, le balisage et



le soutien logistique.

Le parcours, particulièrement technique et engagé, a conduit les coureurs sur plusieurs sommets des Bauges :

- la Pointe de la Galoppaz,
- le col de Cochette,
- le Colombier,
- le Trélod,
- l'Arclusaz, point culminant du parcours,
- l'Épion,
- La Cha,
- le Mont Pelat,

C'est au cours de la journée du samedi que les coureurs ont traversé notre commune. Leur passage à Épernay s'est étalé de 11 h 30 à plus de 20

h 00, accompagné tout au long de la journée par la présence de nombreux supporters. Cette animation inhabituelle a occasionné quelques perturbations de circulation automobile.

À noter que le Mont Pelat a vu défiler près de 700 coureurs, constituant un carrefour symbolique entre les itinéraires de l'*Ultra des Bauges*, du *Grand Raid Solo* et du *Bauju*.

Un bémol cependant : alors que le règlement insistait sur la nécessité de respecter la faune et la flore, plusieurs traileurs ont été aperçus en train de se « décroter » dans le bassin du Mollaret. Un comportement regrettable qui souligne la nécessité de renforcer la sensibilisation environnementale lors des prochaines éditions.

La chapelle d'Épernay

Son aménagement...

En 2023, la commune de Sainte-Reine a procédé à l'acquisition des terrains situés autour de la chapelle, dans le but de mettre en valeur cet édifice emblématique, témoin de l'histoire du village. Ce projet d'aménagement a pu voir le jour grâce à la cession volontaire de plusieurs parcelles par des habitants, un geste de solidarité et d'attachement au patrimoine local.

Les travaux d'aménagement devront impérativement être achevés avant le 19 décembre 2025, afin que la commune puisse bénéficier d'une subvention de 25 000 € accordée par Grand Chambéry. Passé ce délai, ce soutien financier ne pourra plus être attribué.

Dans le prolongement des démarches engagées, il est également prévu de déplacer le transformateur électrique situé à proximité, et d'en augmenter la puissance afin de répondre aux besoins du futur lotissement. Ces travaux seront réalisés en septembre 2025. L'entreprise Enedis prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération. L'entreprise EF Maçonnerie, initialement sollicitée, ayant informé la commune de son indisponibilité en 2025, la SARL MJP Aménagements Extérieurs a été mandatée pour assurer la réalisation des travaux.

Profondément attachée à ce lieu de mémoire et de recueillement, la commune de Sainte-Reine veille à sa préservation avec un soin particulier. Ouvert à tous, ce site deviendra un espace de rencontres, de sérénité et de transmission, au cœur du village.

Un panneau d'information viendra prochainement compléter cet aménagement, retraçant l'histoire du lieu et mettant en lumière les actions entreprises pour sa valorisation.



Les travaux

Rue du Mollaret & rue d'Épernay

Après le passage remarqué par sa rapidité et son efficacité de l'entreprise MIDALI, ce fut au tour de la société GRAMARI, accompagnée de sa joyeuse troupe de sous-traitants, qui a pris le relais sur les chantiers des rues du Mollaret et d'Épernay.

Le top départ a été donné le 20 janvier 2025.

Depuis, le quotidien des riverains a été rythmé par un ballet incessant d'engins de chantier et de casques blancs ou rouges : un terrassement par-ci, un raccordement par-là... Jusqu'au jour où tout s'est arrêté. Silence total. Le chantier semblait s'être figé. Pause stratégique ? Intervention ailleurs ? Le mystère reste entier. Mais une chose est sûre : les équipes sont revenues. Et pas les mains dans les poches !



scène dans le courant de la semaine du 15 juin, sous réserve d'une météo clémente et d'un alignement favorable des conditions techniques car après les derniers caprices orageux, la chaussée a déjà suffisamment été mise à rude épreuve.

En attendant, les habitants poursuivent leur gymnastique urbaine : slalom quotidien entre cônes, dénivellements et barrières. Une discipline de haut niveau, devenue routine, dont tout le monde espère bientôt pouvoir *raccrocher les crampons*. Peut-être, même, qu'au moment où vous lirez ces lignes, l'asphalte tout neuf brillera déjà sous vos pas... Sinon, encore un petit effort : la fin est proche. On y est presque... courage !

À leur retour, le travail s'est poursuivi avec rigueur : tranchées comblées avec précision, compactage soigné, réglages au cordeau... Le tout pour obtenir une sous-couche impeccable, prête à accueillir le revêtement final.

Mais un élément manquait encore à l'appel : les candélabres. Ces indispensables de l'éclairage public ont connu un léger contretemps. Commande un peu tardive ? Oui. Oubli discret ? Disons plutôt un détour logistique. Quoi qu'il en soit, ils sont désormais là, livrés et posés, prêts à faire toute la lumière, au propre comme au figuré.

Et le goudron, dans tout ça ? Il est, lui aussi, prêt à entrer en



Exploitation forestière

Abattage des épicéas & des sapins

Le 30 avril 2025, l'entreprise *VALENTI Bois de Chauffage* (SARL familiale père et fils, basée à Desingy) a entamé l'abattage des épicéas et des sapins sur les parcelles communales n°3 et n°4, situées en surplomb du hameau d'Épernay.

Le volume total estimé s'élève à environ 660 m³, répartis comme suit :

- Parcelle 4 - *La Maiz'na* : environ 560 m³. À notre connaissance, cette zone n'avait encore jamais été exploitée, ce qui témoigne de la présence d'individus âgés de plus d'un siècle dont le développement s'est opéré sans intervention sylvicole notable.

- Parcelle 3 - *La Barmette* : environ 100 m³. Déjà partiellement exploitée au printemps 2024, elle contenait encore des sapins aujourd'hui desséchés.

La vente du bois a été réalisée "à façon", c'est-à-dire avec rémunération directe des intervenants, sous le contrôle de l'Office National des Forêts (ONF). Cet organisme public a assuré la coordination des travaux, veillé au bon déroulement des opérations et pris en charge la gestion des paiements aux bûcherons et débardeurs mobilisés sur le chantier. Le financement des frais relatifs à la transformation du bois, ainsi qu'aux opérations forestières annexes, a été assuré par *Les Scieries Réunies*, partenaire engagé dans la filière bois locale. Une fois la commercialisation finalisée, l'ONF reversera à la commune le solde correspondant, calculé selon la qualité des bois récoltés.

En parallèle, une demande de subvention a été adressée à Grand Chambéry ainsi qu'au Département de la Savoie, afin d'obtenir une prime à l'hectare pour les bois secs ou destinés à la filière bois-énergie.

Cette démarche vise notamment à valoriser les arbres atteints par les scolytes dont la prolifération compromet la santé des peuplements forestiers. Toutefois, l'attribution de cette aide est conditionnée au respect d'un volume minimal de bois par hectare, un seuil qu'il n'est pas certain que nous puissions atteindre...

La plateforme de stockage sur site ne pouvant accueillir qu'entre 200 et 300 m³, l'entreprise *MR Bois* de Coise a été mandatée pour évacuer les grumes dans les meilleurs délais. La première rotation a eu lieu le 16 mai permettant d'assurer un débit régulier des volumes sortants.

Enfin, le Conseil municipal, en concertation avec l'ONF, a lancé une réflexion pour rénover des pistes forestières de la



commune. L'objectif est de faciliter l'accès aux parcelles pour les prochaines coupes de bois, tout en évitant le passage des engins par les villages.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un financement via le fonds de concours "*communes rurales*" de Grand Chambéry, qui soutient les démarches visant à valoriser le patrimoine forestier et à développer les filières locales de transformation du bois, dans une logique de circuit court et de développement territorial.

La tournée estivale revient...



Retour du célèbre triporteur vintage de Gaël pour une pause glacée 100 % artisanale.

Les glaces et les sorbets sont à découvrir tout au long de l'été.

Horaires approximatifs de passage :

* Routhennes - 17 h 30

* Épernay - 18 h 00

Juillet & août

Les temps d'arrêts varient de quelques minutes à plus suivant les lieux et le nombre de gourmands.

En cas de pluie, la tournée est susceptible d'être annulée. Nous sommes en fin de tournée, le véhicule est petit, alors si vous voulez un parfum en particulier (surtout en pots), n'hésitez pas à commander :

Chocolaterie Jacob
Le Pont - 73340 Lescheraines

04 79 61 54 36

À vos cuillères et venez vous régaler...



LE PETIT COLPORTEUR®
Jean Baptiste Sacher

MOIS	JOURS
Juillet	4 18
Août	1 22
Sep-	5 19
Octobre	3 17 31
Novembre	14 28
Décembre	12 26

Fromages, salaisons, épicerie en camion-magasin à votre porte...

Véritable service de proximité, pratique et économique ! N'hésitez pas à contacter votre fromager charcutier

ambulant pour plus de renseignements ou pour passer commande.

06 82 01 26 70

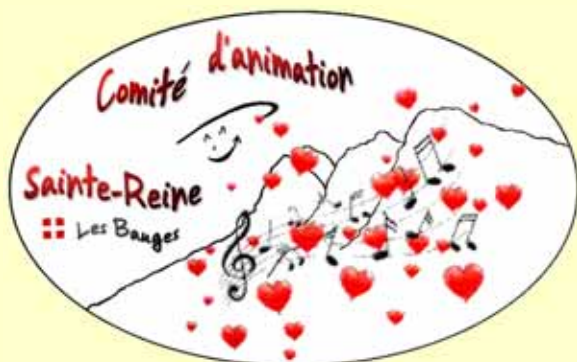
Le repas des aînés



Le repas de aînés se déroulera à la salle des fêtes le dimanche

16 novembre 2025

À cette occasion, les personnes concernées recevront une invitation



Installation des stands dès 7 h

Vide greniers

27 juillet 2025

2 € le mètre

Chef-lieu

8 h 00 à 18 h 00

Buvette & petite restauration sur place

Le four d'Épernay s'allume !



**Dimanche
6 juillet 2025**

Préparez des pizzas, des tartes, du pain...et venez les faire cuire à partir de 11h.

Puis, avec tous les participants, partageons un moment convivial !

**Convivialité, bonne humeur
& chaleur garanties !**

Économisons l'eau !



Chaque geste compte...

Nous sommes tous concernés et nous pouvons tous agir au quotidien.



Une fuite et la facture déborde !

Jusqu'à 100 000 litres d'eau peuvent être perdus chaque jour à cause d'un robinet, d'une chasse d'eau ou d'un chauffe-eau qui fuit.

* Vérifiez régulièrement votre compteur et faites réparer toute fuite sans tarder.



Adoptez les bons équipements

Un régulateur = 50 % d'eau en moins !

* Installez des mousseurs ou régulateurs de débit sur vos robinets et votre douche : un petit équipement, de grandes économies.



Douche ou bain ? Le bon calcul...

Un bain = 150 à 200 litres

Une douche de 5 minutes = 50 litres

* Adoptez la douche au quotidien !



Machines à laver : optimisez vos cycles

1 lavage (linge ou vaisselle) consomme environ 50 litres d'eau.

* Attendez qu'elles soient pleines avant de les lancer.



Au jardin, récupérez l'eau de pluie !

1 m² de toiture = jusqu'à 640 litres d'eau récupérables par an.

* Arrosez vos plantes avec l'eau de pluie : c'est gratuit, écologique et efficace !

N'attendons pas la sécheresse pour agir. Adoptons les bons réflexes dès aujourd'hui !

Les dates à retenir

* 28 juin

Gymnase - pose de la 1^{ère} pierre

* 6 juillet

Le four d'Épernay

* 24 juillet

Concert argentin

* 27 juillet

Vide-greniers

* 2 août

L'Etape du Tour

Tour de France féminin

* 13 septembre

Apéro des habitants

* 18 septembre

Déchetterie mobile

* 20 septembre

30 ans du PNR

* 16 novembre

Repas des aînés

* Du 15 novembre au 10 décembre

Lettres au père Noël

* 21 décembre

Noël des enfants

Tout au long de l'année, consultez la mise à jour des événements en page d'accueil du site internet, rubrique *agenda* sur

<https://www.saintereine73.fr/>

Au plaisir de vous retrouver lors de ces temps forts !

Le carnet



* Paul BERTIN né le 10 février 1938 à Sainte-Reine décédé le 5 février 2025 à Saint-Pierre-d'Albigny

* Mariette RAIMOND née WAGENER le 13 mai 1939 à Dudelange (Luxembourg), décédée le 19 février 2025 à Chambéry

* André BAL né le 13 mars 1953 à Saint-Pierre-d'Albigny, décédé le 27 février 2025 à Chambéry

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

Bienvenue

À Épernay :

* Samuel SCHMIDT & Séverine REVOL

* Félix CHESNEL & Jesner BALAG



L'Écho du Griot n° 31, juillet 2025

Rédacteurs : Philippe FERRARI, Mélissa JUAREZ, Jean-Pierre SIMON, Annie VIBERT.

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Imprimerie GUTENBERG - Meythet

Distribution : Annie VIBERT & Charles

Mairie

561 route de Sainte-Reine
73630 SAINTE-REINE
Tél/Fax 04 79 54 82 45

Messagerie : mairie@saintereine73.fr

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h 00 à 12 h 00
- jeudi de 16 h 00 à 17 h 50

www.saintereine73.fr